
des choses, notre culture. Parce que nous participons également d'un espace géo culturel important que constitue la Francophonie. Il est important que nous fassions prévaloir cela dans le contexte de l'ICANN et au-delà de l'ICANN dans toutes les enceintes de discussion de la gouvernance de l'Internet.

Pour cela, il est important de revoir la façon dont nous travaillons pour être capables d'agir de manière efficace. C'est dans cette perspective là que nous avons estimée qu'au-delà de la participation internationale, il faut travailler à la construction et la consolidation des écosystèmes Internet dans nos pays et dans nos régions de façon à être plus efficace que par le passé. C'est cela qui explique le document d'orientation.

Ce que nous souhaitons en ce moment est de savoir exactement après l'étude du document, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des observations ? Est-ce qu'il y a des suggestions pour pouvoir améliorer et densifier ce document d'orientation qui pourrait nous servir de guide dans nos actions.

La liste est ouverte. Je rappelle qu'il y a aussi la participation à distance. Nos amis ont déjà le lien sur le site ICANN. Je viens d'envoyer cela sur la liste de diffusion. Nos amis qui n'ont pas eu l'opportunité ou la chance de venir ici à Singapour pourront profiter également de l'occasion pour participer à distance.

Comme il y a entre six et huit heures de décalage, ceux qui se réveillent de l'autre côté aurons peut-être l'opportunité de prendre le café à distance avec nous.

La liste est ouverte et nous allons aller vite.



Est-ce qu'on doit considérer que le document n'a pas été lu ? Oui. Pour ce qui vous concerne, j'ai bien compris. Pour la majorité, pour ne pas dire 99 %, il semble que cela a été bien reçu. À moins qu'il n'y ait des problèmes techniques [inaudible] vu vos compétences élargies.

Fatimata.

FATIMATA SEYE SILLA :

Merci, Emmanuel.

Moi, c'est un commentaire que je voudrais émettre ici pour dire que je pense que c'est un document qui a été bien réfléchi et qui a fait le tour des problématiques avec des recommandations qui sont, quand même, assez fortes. Nous l'avons partagé, plus ou moins. Aujourd'hui, c'est peut-être le moment de faire des amendements, s'il y en a.

Tout ce que je peux ajouter comme recommandation forte, c'est vraiment la stratégie d'implantation de ces recommandations-là. Quelles sont les voies et moyens effectifs que nous pouvons avoir pour que ces recommandations soient bien implémentées.

Nous en faisons beaucoup en général. Ce n'est pas la réflexion qui manque. Ce n'est pas les idées de stratégie qui manquent. C'est la mise en place de ces stratégies-là qui fait défaut et qui fait que nous restons souvent en retard par rapport aux objectifs que nous visons.

C'est cela que je voudrais dire.

Je voudrais ajouter par la même occasion qu'on a rajouté un point à l'ordre du jour par rapport à une des stratégies recommandées qui vise à favoriser et promouvoir la présence des responsables francophones



dans les organes de pilotage et de direction de ces instances. Donc que ce soit des instances au niveau du FGI, au niveau de l'ICANN, au niveau de toutes les structures de gouvernance de l'Internet, il faut faire tout pour y être parce que le peu de personnes qui sont au niveau de ces instances sont pratiquement toujours les mêmes. C'est bon de renouveler. C'est bon de penser peut-être à une nouvelle vague de jeunes francophones qui devraient prendre la relève.

Merci.

MODERATEUR : Kofi. Tu te présentes pour ta popularité.

KOFFI FABRICE DJOSSOU : Merci, Monsieur le modérateur. Koffi Fabrice ; je travaille pour ZACR, le registre central sud-africain qui en charge de l'opération de .Africa.

Je voudrais non seulement appuyer ce que Madame Fatimata a dit, mais ce qui est important, c'est la participation effective. Pour pouvoir avoir un impact et faire partie d'un groupe de travail au sein de l'ICANN, ou à travers les constituants de l'ICANN, il faut que la participation soit rigoureusement effective.

Cela m'amène vers le second point. On dit, tiens, il y a la Francophonie ; le creuset des pays francophones. Dans le cas de l'Afrique, il y a plus de pays francophones que de pays anglophones mais la place de la langue française sur la toile est quasiment très limitée, je dirais même marginalisée.



Que veut dire cela ? Cela veut dire que nous avons un gros souci pour le développement du contenu francophone. Comment y arriver puisqu'on sait que, dans une certaine mesure, le contenu permet de générer de la croissance. Pour motiver nos participants, pour avoir davantage de participants dans ces réunions, il faut réellement qu'on engage notre secteur privé ; le réel secteur privé francophone, les entreprises francophones qui soient rigoureusement actives dans la dynamique, dans la concertation. Il faut financer les initiatives en phase avec leurs politiques ou les stratégies de leurs entreprises.

Moi, ce qui me concerne, pour qu'on y arrive, comme certains le disent « l'argent, c'est le nerf de la guerre », il faut trouver les moyens de financer nos propres initiatives, que notre société civile ne soit plus disparate, qu'elle aille chercher des *fellowships*, ou qu'elle soit orientée vers d'autres enjeux qui ne soient pas en phase avec nos intérêts en tant que communauté francophone.

Mon dernier point est au niveau de la gestion de nos ressources critiques, les ccTLD des pays d'Afrique qui ont un tableau très sombre. Permettez-moi d'aller très directement. Quand je compare des pays comme le Kenya, l'Afrique du Sud, les pays francophones d'Afrique au sud du Sahara ont une situation limitée non pas en raison de leurs problèmes techniques mais au niveau de la commercialisation, au niveau de la promotion de leur identité nationale. Comment allons-nous avoir de réels [inaudible] francophones du DNS, et dans une stratégie inclusive, comment arriver à développer nos contenus et qu'Internet devienne une plate-forme de croissance pour l'entrepreneuriat numérique francophone ?



Merci.

EMMANUEL : Koffi. Je crois que maintenant tout le monde te connaît et que tu peux présenter ta candidature en Afrique du Sud.

D'autres observations ? Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SAHEL : Merci, Emmanuel.

Juste pour reprendre un peu d'information par rapport au point qu'a fait Fatimata sur la présence des francophones dans les instances, je voudrais rappeler que le NomCom, présidé par Stéphane Van Gelder, est en train de rechercher des candidatures à la fois pour le Board mais aussi pour plusieurs des groupe de travail. Je pense que si vous êtes intéressés ou que vous connaissez des gens qui sont intéressés, c'est le bon moment d'essayer d'en parler à Stéphane pour voir ce qui est disponible et ce qui pourrait être fait.

LOUIS HOULE : Il y a Fatimata et moi-même, Louis Houle ISOC Québec. Nous sommes tous les deux sur le NomCom. Ce sera aussi efficace si vous pouviez prendre une des petites cartes qui sont sur la table.

INTERVENANT : Il y a aussi Alain.



LOUIS HOULE : Oui. Il y a aussi Alain, le monsieur de chez Orange. [Inaudible]

INTERVENANT : Et aussi pour les élections.

LOUIS HOULE : Ce sera pour une autre fois.

INTERVENANT : Je voudrais rapidement réagir par rapport aux différentes observations.

Justement, l'idée est de faire en sorte qu'on change la façon de faire. Je peux vous dire déjà qu'au niveau de l'OIF, tout le travail qui a été effectué ces dernières années à travers la stratégie de la Francophonie numérique et également de la stratégie économique de la Francophonie, tout cela va dans le sens de ces propositions. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il est important maintenant que nous mobilisions les grandes entreprises francophones qui interviennent dans le secteur numérique, et même des entreprises qui ne sont pas directement numériques mais qui peuvent être impactées par le numérique. Il est important que nous ayons une stratégie pour les mobiliser pour que ces entreprises la participent à la question de prise en charge par exemple en lien avec leurs intérêts, parce que les entreprises ne sont pas des entreprises philanthropes. Il faut le savoir. Ces entreprises ont au-delà de leur stratégie commerciale des préoccupations pour devenir des entreprises citoyennes parfois, il y a des entreprises qui sont préoccupées par leur responsabilité sociale.



Ce sont des éléments que nous pouvons mettre sur la place. Nous pouvons voir les acteurs de ces entreprises qui sont avec nous et voir comment ils peuvent nous aider à mobiliser davantage les entreprises dans le cadre de notre stratégie interne, parce que vous avez bien remarqué que dans le monde anglophone, pour ne pas citer un pays, ces entreprises interviennent fortement. Ces entreprises interviennent même au-delà de l'espace de ces pays et vont dans nos espaces pour faire des acquisitions de société civile à leur profit. Nous le savons tous.

Pourquoi laisser les autres intervenir sur notre espace, si j'ose dire, et faire des acquisitions de société civile. Pourquoi ne pas nous-mêmes, mobiliser notre société civile, mobiliser notre secteur privé, mobiliser nos chercheurs. Parce que quand vous regardez ici à l'ICANN, même à l'IETF et dans d'autres enceintes, on mobilise beaucoup de chercheurs, beaucoup de juristes, de spécialistes de ces questions, des académiques qui viennent argumenter en fonction bien entendue de leur mode de réflexion, de leur jurisprudence, de leur système légal. Mais en ce qui nous concerne, il y a très peu de chercheurs francophones qui se mobilisent et qui participent à d'autres rencontres, qui essaient d'apporter notre vision du monde. Parce qu'il s'agit aussi d'apporter sa vision du monde à ce qui se passe.

Donc nous devons travailler largement à sortir de nos cocons de communauté de l'Internet qui est un peu une communauté en ce qui concerne les aspects francophones, une communauté un peu réduite. Il faut élargir et populariser notre présence à travers nos pays d'où la nécessité de travailler fortement sur la nécessité de la consolidation et l'optimisation des écosystèmes nationaux et régionaux.



Voilà ce que je veux dire par rapport à cela.

Pour aller plus loin, est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant de mettre par exemple dans un groupe de travail deux ou trois personnes qui réfléchissent sur cette question de mobilisation des entreprises, pour nous faire des propositions sur cette base afin qu'on puisse avancer ?

C'est une proposition. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Ne soyez pas timides. D'habitude, vous n'êtes pas timides. Mobiliser les entreprises, mobiliser nos chercheurs, mobiliser la société civile. Si le groupe de travail commence à travailler, on pourrait leur donner un mois pour nous produire des réflexions qui puissent nous permettre d'avancer.

Je crois qu'il y a un volontaire.

PAUL :

C'est pour une interrogation, s'il vous plaît. Paul [inaudible] de la société Socatel [inaudible] de la République Centrafricaine.

Je m'étonne un peu de la démarche. C'est la première fois que je participe à cette réunion. Bon. Nous cherchons les moyens, mais que devons-nous faire de ce que j'ai entendu jusque-là ? Je ne sais pas comment et à quel niveau nous comptons influencer sur le monde de l'Internet ou des décisions. Et nous allons tout de suite mettre en place une équipe pour aller chercher les moyens de bouger.

Il faudrait qu'on puisse entendre d'abord sur les mécanismes de l'ICANN par rapport à la transition de l'IANA [inaudible] nous a expliqué aujourd'hui, depuis pas mal de temps comment ils essayent d'ouvrir le



cercle de contrôle du système Internet, et comment le monde francophone va s'intégrer dans ce monde pour aussi donner sa participation.

Je pense que ça serait d'abord la première question à se poser avant de chercher les moyens. Les moyens, on peut toujours en trouver.
[Inaudible]

MODERATEUR :

Je dois dire très rapidement par rapport à cela que les acteurs qui sont ici savent exactement ce qui convient de faire. D'ailleurs, cela a été dit parce que les enceintes ont été déjà identifiées. Et il y a un certain nombre de problématiques auxquelles nous sommes souvent confrontés, le déplacement des acteurs pour participer aux rencontres. Nous sommes confrontés à des problématiques aussi de faire travailler des chercheurs sur un certain nombre de questions.

Ces problématiques pour utiliser un langage francophone sont bien adressées.

De ce point de vue, je n'ai pas d'inquiétude. C'est pourquoi je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue parmi nous, et souhaiter que vous puissiez prendre connaissance de ces questions pour faire avancer aussi le dossier au niveau de la Centrafrique.

Chantal.



CHANTAL LEBRUMENT : Oui. Chantal Lebrument ; je suis là en tant que présidente d'Eurolinc, une association qui travaille sur le multilinguisme et également en tant que présidente de l'entreprise Open Route que je fais avec Louis Pouzin.

Effectivement, les moyens c'est un gros problème. Mais le monsieur de Centrafrique, dont je n'ai pas retenu le nom, a un peu raison dans la mesure on sait bien qu'en face du monde anglophone, ce n'est pas les entreprises elles-mêmes qui payent, même si quelque part ça passe par leurs entreprises. C'est le gouvernement qui a des milliards et des milliards qu'il met dans l'Internet.

Donc ce n'est pas les petites entreprises du monde francophone, qui en Europe passent par une crise totale, qui vont déboursier pour envoyer des délégués francophones dans les réunions internationales. S'il y a tant de chercheurs qui viennent dans les réunions de l'ICANN, c'est tout simplement parce que tous leurs frais sont payés. En général, c'est d'ailleurs très bien payé. C'est aussi pour ça.

Effectivement, c'est un questionnement que l'on a de façon récurrente. Il faut que les gens aillent dans les réunions internationales. Il faut qu'ils prennent parti aux discussions. Il faut qu'ils parlent français. Il faut qu'ils s'expriment et qu'ils ramènent des informations, fassent des rapports ou autre pour la communauté. Mais les moyens, on ne les aura pas dans les six mois qui viennent. Ce n'est pas comme ça que ça va se passer. Il y a un niveau politique à mettre en œuvre pour qu'ils prennent conscience que parler français, ce n'est pas anecdotique. C'est toute une communauté. C'est quelque chose qui est culturel ; qu'il y a une culture derrière et une façon de penser qui est différente.



INTERVENANT :

Merci, Emmanuel. Je voudrais dans un premier temps rappeler à notre ami de la Centrafrique qui participe pour la première fois à la réunion de la concertation qui a déjà un cadre défini depuis un certain nombre de temps, bientôt un an, que lorsque le gouvernement américain a annoncé son intention pour que la communauté trouve une plate-forme pour la gestion des fonctions IANA, la concertation francophone a fait deux contributions en direction d'abord de l'initiative, et en second lieu lors de la réunion de NETmundial au Brésil. Nous avons fait une contribution pour présenter d'abord la position de la concertation de la communauté francophone, et en second lieu un certain nombre de points sur lesquels nous sommes revenus qui semblent être importants pour développer cette culture-là du numérique et pour que l'Internet ne soit pas un outil non seulement au service de la diversité culturelle mais au service de la communauté, de la recherche, de l'éducation et du monde économique.

Si je ne me trompe pas, la réunion d'aujourd'hui est une suite de tout cela et comment nous pourrions recalibrer le travail qui a été fait depuis plus d'un an.

EMMANUEL :

Donc je reviens sur ma proposition. C'est que peut-être au niveau de la proposition, ça peut être mieux élaboré pour que le mandat de cette commission soit un mandat qui puisse identifier non seulement ce qu'il convient de faire, mais préciser ce qui a été fait depuis longtemps et ensuite quelle stratégie mettre en place pour mobiliser non seulement les entreprises, mais également les gouvernements comme cela a été dit. Parce qu'il y a un élément qui a été évoqué par Chantal concerne le



niveau politique ; comment faire en sorte pour que les acteurs politiques interviennent aussi dans cela.

Fatimata.

FATIMATA SEYE SILLA : Merci, Emmanuel. Merci à Chantal aussi pour avoir parlé des gouvernements et de leur contribution.

Je pense que c'est surtout les gouvernements, les états, qui ont les moyens et qui appuient leurs concitoyens. Mais quand nous pensons aux pays en développement, c'est tout à fait une autre dimension. C'est en général le secteur privé ou les agences qui sont parfois ni privées ni publiques qui envoient des délégations dans ce genre de rencontre.

Je pense que l'idée d'Emmanuel est quand même assez innovante. C'est normal que cela soit vu ainsi, parce que ce n'est pas facile de mettre en place une idée innovante. Moi je vais vous donner très rapidement un exemple au niveau du Sénégal.

EMMANUEL : Fatimata, est-ce que tu serais intéressée à être dans le groupe pour pouvoir [inaudible] cette contribution. Parce que moi j'ai la préoccupation du temps à moins que l'ICANN disent qu'on dispose encore de 30 minutes supplémentaires.



FATIMATA SEYE SILLA : Je suis prête à donner cet exemple là en ligne si le groupe est constitué. Mais je ne me porte pas volontaire parce que je n'aime pas m'engager si je ne peux pas faire le boulot comme je veux. Merci.

EMMANUEL : Ce que l'idée est acceptée ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Ou pour aller vite, qui sont contre l'idée ? Ils lèvent la main et ça peut aller vite.

LOUIS HOULE : Juste une petite précision. Je ne suis pas sûr de bien comprendre. L'idée, c'est la constitution du groupe ? Est-ce que j'ai bien compris ?

EMMANUEL : Oui.

LOUIS HOULE : Est-ce que, finalement, on pourrait préciser un peu le mandat ou la formulation de ce mandat ?

EMMANUEL : Il y a une participation à distance de Mamadou du Sénégal.

Dans une optique d'ouvrir davantage la communauté francophone de l'ICANN, comment faire pour rendre l'information sur la gouvernance d'Internet principalement sur un canal beaucoup plus accessible à la communauté francophone ? Quel devrait être la stratégie de communication pour être plus inclusif ?

Deux questions de Mamadou [Lo].



Déjà au niveau du mandat, je reprécise. Le mandat c'est un mandat de niveau ou de points importants.

1. Identifier le travail à faire, ce qu'on va faire avec l'argent concrètement si on avait de l'argent. pour parler un langage plus clair, quelles sont les actions à mener. De ce point de vue, nous pouvons nous inspirer également du document d'orientation qui montre qu'il y a un certain nombre d'actions à déployer.
2. Quelle est la stratégie à mettre en place pour mobiliser la société civile, le secteur privé notamment les grosses entreprises, et surtout le gouvernement et le secteur privé pour mobiliser les moyens

FATIMATA SEYE SILLA :

Ça devient compliqué maintenant. Moi ce n'est pas ce que j'avais compris. J'avais compris qu'il fallait mettre en place un groupe de réflexions sur une stratégie de mobilisation du secteur privé pour faire participer le maximum de francophone aux différentes instances de décision. C'est ce que j'avais compris.

EMMANUEL :

Ça c'était l'idée de base. C'est au vu de la discussion que j'essayais d'élargir le mandat.

L'idée de base est effectivement comment mobiliser davantage de francophone pour participer ; non seulement participer ici, mais contribuer à la construction des écosystèmes sur le plan régional et national. C'était l'idée de base. C'est ça que tu viens de développer.



Au vu des observations, j'essayais d'intégrer ces observations dans cette idée de base. Ce n'est pas clair ?

FATIMATA SEYE SILLA : Je pense que c'est clair. Mais ça risque de rendre le travail tellement global que ça revient au document d'orientation.

EMMANUEL : Je vais aller vite. Moi je propose, si vous êtes d'accord, aussi dans la gestion du temps, que le groupe de travail commence sur l'idée de base. Donc, qu'on fasse le travail sur l'idée de base et on verra si après il faut ajouter les autres aspects. Vous êtes d'accord ?

INTERVENANT : Merci. Je pense que le document d'orientation va parler d'un certain nombre de choses importantes. Il faudrait à mon avis dérouler tout ce contenu. Après quoi, nous pourrions consulter plusieurs groupes se focaliser sur des thèmes bien précis. Parce que le domaine est assez vaste et nous voulons dans la communauté francophone contribuer effectivement à quelque chose qui marche déjà très bien et qui est structurée, il faut [inaudible] conséquence.

Ça serait juste un seul aspect du problème.

EMMANUEL : Je pense que votre proposition est très intéressante, mais il serait bien d'aller vite sur ce qui est urgent en ce moment. Ce qui est urgent c'est comment faire que les acteurs francophones participent davantage.



Pour participer davantage, nous avons compris que les modalités que nous adoptons jusque-là ne nous facilitent pas la tâche et qu'il faut revoir la façon de faire, mobiliser les gouvernements et surtout les entreprises privées en fonction du contexte. Parce que les problématiques ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre dans l'espace francophone. Les problématiques ne sont pas les mêmes. Il faut prendre cela considération.

Je voudrais revenir sur ma proposition de base. Est-ce que nous pouvons commencer par cette proposition de base ?

HAWA DIAKITE :

Je suis Hawa Diakite du Mali, pour ceux qui ne me connaissent pas.

Je disais que la proposition de base n'est pas mal, mais moi j'aurais souhaité qu'on maintienne la forme globale ; c'est-à-dire la stratégie globale pour améliorer et mobiliser la participation, mais la décliner en trois sous-points.

C'est-à-dire :

1. Quelle stratégie faut-il pour le secteur privé ?
2. Quelle stratégie faut-il pour les gouvernements ?
3. Quelle stratégie faut-il pour la société civile ?

Parce qu'on a bon mobiliser le secteur privé, s'il n'y a pas le secteur politique à côté pour l'accompagner, le résultat sera zéro. On a besoin que le politique ait l'information et soient vraiment imprégné du sujet



pour accompagner le secteur privé. Le secteur privé seul sans le politique, le résultat ne sera pas à la hauteur de nos souhaits.

EMMANUEL : Nous avons déjà consommé 40 minutes. Je souhaiterais qu'Ali intervienne pendant 30 secondes.

ALI HADJI : C'est Ali Hadji des Comores.

En fait, j'ai ouvert la bouche et Emmanuel a parlé. Je voulais juste rappeler que nous avons une heure de temps. Donc si chacun essayait de donner une proposition, on risque de ne pas être au rendez-vous.

Soit on est d'accord pour la mise en place du groupe, et puis partir sur l'idée de base. Ou bien si ce n'est pas ça, j'aurais proposé qu'on avance. Parce que j'ai l'impression qu'on n'avance pas. Je suis en train de prendre des notes et j'ai constaté qu'on n'avance pas.

EMMANUEL : M. [Ridwan]

[RIDWAN] : Je vous remercie. Je prends la parole au nom du Maroc.

L'idée de créer un groupe de réflexions me paraît très positive dans le sens où l'objectif recherché est que les interventions devront forcer la présence et surtout, non seulement la participation mais la participation



active. Je mets l'accent sur cela. Parce que participation rien que pour participer ne sert à rien.

Nous sommes dans un processus qui est déjà lancé au sein de l'ICANN. Et je crois que la francophonie en tant que groupe et diversité culturelle, en tant que destin commun, a une position à prendre. Pour cela, je dirais que ce groupe de réflexion, dont les termes de référence sont à définir bien évidemment, devrait avoir comme mandat également comment renforcer la participation active de la francophonie dans les discussions en cours, s'agit-il de la transition ou du futur de la gouvernance mondiale.

Donc j'insiste au-delà de l'aspect important du côté matériel et financier.

EMMANUEL :

Pour ce qui concerne la deuxième proposition, au niveau des discussions à venir, nous allons en discuter et en parler au deuxième point. Parce qu'il y a encore une autre proposition à faire à ce niveau.

Est-ce que nous sommes d'accord sur le groupe ? Je vois qu'il n'y a pas d'opposition majeure. Donc à partir de ce moment, je souhaiterais avoir trois volontaires. Il y a Hawa, [inaudible] et il y a Koffi.

Il y a encore une proposition ici ? D'accord. Donc on peut noter pour les trois.

J'ai M. [CDK], je n'ai pas le nom, qui soutient la création du groupe de travail et se proposait aussi. Mais [inaudible] ; ah, c'est [inaudible]. Parce que je n'ai pas toujours les sigles.



Ah. Il a dit « Notez [Cyriac Okuma] », du Gabon. Il est le secrétaire général du ministère de l'économie numérique du Gabon. Il veut être membre du groupe de travail.

Nous pouvons si vous permettez avancer pour aborder le deuxième point. Le deuxième point concerne la transition des fonctions IANA et la réforme de la responsabilité et de l'ICANN globalement, disons les choses comme ça.

Pour introduire ce nouveau point, je voudrais introduire notre ami de la France, du ministère des affaires étrangères, Damien Coudeville, à nous faire le point de la situation de façon ramassée et globale pour que nous puissions avancer des propositions aussi pour renforcer la participation de l'espace francophone à cette discussion.

DAMIEN COUDEVILLE :

Merci, Emmanuel. Donc je vais parler en anglais !

[Français] Je vais revenir sur ce point-là en particulier parce que je vous dois à la fois des excuses et des explications, et puis pour vous remercier des messages qui sont passés parce que c'est le premier GAC auquel j'assiste et où on parle autant français, et d'ailleurs dans d'autres langues. Donc message salulaire.

Pour expliquer simplement que si je suis intervenu en Anglais sur ce point-là parce que c'est un point extrêmement technique sur lequel on se déjà battu dans des groupes de coordinations européens ; il n'était pas facile de faire passer ces idées en Anglais.



Contrairement à ce qui a été dit, parfois la traduction peut laisser à désirer. Sur certains sujets, on a des positions fortes à adopter où on est contraint d'y revenir.

Néanmoins, vu les réactions que cela a suscité, on va essayer de trouver une manière un peu différente de travailler à l'avenir. Y compris éventuellement, si on a une déclaration, aller proposer une traduction directement aux interprètes. Par contre, je précise que la situation risque encore de se reproduire donc je préviendrai à l'avant. Je pense notamment à la séance de négociation sur le communiqué qui se fera directement et forcément en anglais. Ça sera naturellement plus difficile d'intervenir en français.

Donc je suis très content. Merci beaucoup.

Sur la transition IANA, je pense que vous suivez tous les débats, donc je vais être relativement rapide. Vous savez qu'il y a eu sur le volet simplement transition IANA quatre groupes qui ont été constitués en tout.

Un groupe de coordination de ces trois groupes qui doivent rendre une proposition sur chacun des trois grands volets des fonctions IANA, adresses, nombres, qui est du ressort des RIR, les registres Internet régionaux, les registres des cinq grandes régions. Un volet qui concerne les paramètres de protocole, qui est plus du ressort de l'IETF, donc là on est presque plus à l'ICANN. Dernier volet, qui est le volet le plus politique et le plus difficile, le volet noms, celui qui nous occupe principalement.

Les deux premiers groupes ont rendu leur proposition déjà.



La proposition qui reste pendante est celle qui est sur les noms et qui fait aujourd'hui beaucoup de débats, puisqu'elle a abouti à quatre grands modèles de modèles externes, c'est-à-dire en gros avec une structure qui serait externe à l'ICANN et qui garantirait un grand principe de base, que l'option nucléaire dans laquelle si les choses vont mal on retirerait à l'ICANN les fonctions IANA. Le volet stratégique de l'annuaire de l'Internet. Ça serait déléguée à une boîte qui serait dans un cas soit une juridiction externe aux États-Unis, soit sous une juridiction américaine principalement, enfin une grande différence. Et deux options internes qui consisteraient dans tous les cas à donner à la communauté un pouvoir de retirer encore une fois ces fonctions IANA à l'ICANN. Une option serait d'incorporer dans les statuts de l'ICANN une règle d'or, *Golden bylaw*. Une autre verrait la mise en place d'un gardien dont les modalités sont encore à définir. Un gardien n'est pas nécessairement une seule personne évidemment.

Voilà donc les deux grandes options. Elles ont été critiquées de deux manières qui sont [inaudible] ; c'est tout le problème. La première c'est pour les options externes. En gros, c'est compliqué et comment on va faire cela dans les temps, parce que cela implique un certain nombre de questions juridiques. Vous vous imaginez. Quel type de contrat on va mettre entre la structure externe et l'ICANN elle-même. Sur l'autre, le gros problème c'est que ça dépend beaucoup du second processus sur l'*Accountability* de l'ICANN. C'est-à-dire, oui, pourquoi pas tout donné à l'ICANN à condition que derrière on puisse quand même garder un peu de contrôle. Là aussi, naturellement, ça va prendre du temps. Dans les deux cas, on est parti sur des périodes qui vont probablement excéder la date du 30 septembre 2015.



D'où l'idée aussi de Larry Strickling, le patron de la NTIA, de rassurer la communauté en disant que ce n'est pas parce qu'on dépassera le 30 septembre 2015 qu'on ne pourra pas travailler un peu plus tard. Le « plus tard » évidemment étant conditionné par le contexte électoral américain est la position même de Larry Strickling qui risque de changer lors du changement présidentiel.

Donc c'était le premier groupe. Le deuxième groupe sur l'*Accountability* est bien moins avancé. Donc la reddition de comptes ou la redevabilité en français. Ou en mauvais français. C'est très américain. Ne nous arrêtons pas sur la terminologie. Le deuxième groupe a pris du retard par rapport au premier point les deux processus, d'ailleurs, diffèrent notablement en ce que le processus ICG sur la transition IANA, *IANA coordination group*, c'est-à-dire de coordination sur les noms, les adresses et les paramètres de protocole, leur proposition qui sera établie par l'ensemble des parties prenantes sera donnée directement à la NTIA. Donc c'est la NTIA qui validera ce travail-là.

Dans l'autre cas, celui qui est sur la redevabilité, on va avoir le *Board* de l'ICANN, le directeur de l'ICANN qui va garder en droit de regard. Cela aboutit à une situation où le problème est justement qu'au sein de ce groupe sur la redevabilité, toute la question et le principe qu'ils essayent d'établir c'est un principe de contrôle de la communauté sur les décisions de l'ICANN qui aujourd'hui ne sont prises que par le *Board*.

On a un processus dans lequel le but est de contrôler le *Board*, et en même temps, le *Board* doit garder la tête du processus. C'est quand même très difficile. Mais c'est quand même le principe de base qui est aujourd'hui mis sur la table par l'ensemble des parties prenantes, qui



est justement cet encadrement des décisions de l'ICANN et donc du *Board*. D'où l'idée qui circule beaucoup. On entend parler d'assemblée générale ou de choses comme ça. Ça fait déjà des solutions.

Mais l'idée déjà est d'un principe à valider aujourd'hui qui est celui justement de cet encadrement. De la même manière que dans le premier groupe on va valider le principe qu'on pouvait retirer à l'ICANN les fonctions IANA, dans ce deuxième groupe on essaie de valider, pardon je veux dire les parties prenantes, le principe qu'on encadre les décisions du Board par une instance supérieure ; non pas toutes les décisions du Board. Il s'agit de définir dans quel cas on peut revenir éventuellement sur la décision du Board.

Donc voilà la situation aujourd'hui. Là, c'est du fait. Tout ce que je décris.

On n'est pas tous des parties gouvernementales, mais pour relater les débats au sein du GAC sur ces questions-là, en particulier tout ce qui était sur les fonctions IANA. Les débats ont eu lieu lors de la session de l'ICANN à Los Angeles. Le GAC, enfin, s'est lancé dans un exercice dans lequel il décrivait les grands principes qui devaient constituer autant de choses à prendre compte par le groupe sur les noms. Évidemment, ce travail fut long et a débordé largement la réunion de l'ICANN. Ce qui fait que le GAC lui-même n'a pas pu endosser ces principes-là.

Néanmoins, l'effort qui a été conduit a été de faire que tous les gouvernements puissent alimenter ce processus-là, en disant aux gens qui s'occupent de cela « Prenez cela en considération. Ce n'est pas forcément la position du GAC, mais on estime que pour certains gouvernements, c'est important. »



Aujourd'hui, quelques mois plus tard, on est à peu près sur le même point par rapport au groupe sur l'*Accountability*. Évidemment, les débats sont plus chauds parce que les questions sont plus complexes. Surtout, à l'heure actuelle, ça tourne autour des solutions. On parle beaucoup d'assemblée générale. D'une certaine manière, on va plus vite que la musique.

Or, le groupe chargé de faire cette proposition est aujourd'hui à un point où ils essaient de cranter ces principes. Ces grands principes. Même à leur niveau. Éviter les débats sur les solutions tout de suite parce que chacun a la sienne en général. Mettons les principes sur la table et essayons d'aller dans cet exercice-là.

C'était également le sens des interventions que nous, je décris la position de mon pays, avons fait lors de la séance du GAC et des appels au GAC on a fait qui ont été reliés même si tout de suite certains gouvernements qui se sont lancés sur les solutions. C'était justement de valider ces principes. Aujourd'hui, le GAC veut se lancer dans le même type d'exercice, peut-être, s'apercevoir comme dans le premier groupe que finalement beaucoup des principes qui préoccupent les gouvernements, préoccupent aussi les parties prenantes. Ils ont déjà été mis sur la table par les parties prenantes.

Voilà où on n'en est aujourd'hui. Là, je parle simplement pour mon pays, et je vous appelle tous en tant que francophones à ne pas vous laisser, je ne vais pas dire piéger ; c'est tentant de se lancer dans des débats sur les solutions mais déjà d'essayer d'imaginer quel sont les principes qui pour vous, peuvent être important à faire valoir, sans poser des solutions sur la table. Vous vous imaginez [inaudible]. C'est



juste impossible. Il y a trop de monde qui participe à la définition de ces solutions. Mais simplement de manière qu'à la fin on puisse vérifier que ce qui est mis sur la table sera dans le sens des principes que vous avez posés, ou respecteront ces principes la, iront vers ces objectifs si vous avez des objectifs qui sont fixés. Pour l'instant, c'est simplement une manière de soutenir le travail des parties prenantes qui, encore une fois, pour nous, on parle ici beaucoup du contexte américain, font un travail de notre point de vue remarquable dans la mesure où elles ne sont pas privées de poser les vrais problèmes sur la table dans les deux processus qui leur ont été donnés.

Merci.

EMMANUEL :

Merci, Damien, pour cet éclairage. À partir de cet éclairage, la préoccupation majeure est de savoir quelles sont les propositions de la communauté francophone.

Je crois que quelqu'un a commencé par aborder cette problématique pour dire comment on contribue concrètement à cela. J'ai cru comprendre dans les calendriers qui existent en ce moment et qui doivent être actualisés qu'il y aura à partir du mois d'avril une fenêtre de commentaire public.

À partir de ce moment-là, est-ce qu'au niveau de la communauté francophone, on ne peut pas mettre en place une stratégie similaire à ce qui a été proposé dans la première partie de notre discussion, qui consisterait à mettre en place un petit groupe qui essaie de coordonner la réflexion de la Francophonie en la matière ? Pour pouvoir participer



activement et donner notre point de vue par rapport à ces deux débats qui sont menés en ce moment.

Qu'est-ce que vous en pensez ? Je ne vois pas de réaction. Pardon ?

INTERVENANT : Je disais très bonne idée.

EMMANUEL : Vous parlez au nom de tout le monde ? J'ai compris qu'on vous a fait part parole.

Donc allons-y. Si peut-être M. Louis Houle du Canada ISOC veut peut-être contribuer à cela ?

LOUIS HOULE : Je n'ai pas de réponse. Mais [inaudible]. Merci, c'était très bien expliqué.

Je vois différents mécanismes qui nous permettraient d'articuler une réponse francophone à cela. Parmi ceux-là, il y a déjà des instances et des outils qui sont à notre disposition, comme par exemple les [INAUDIBLE] d'Internet Society, la société Internet, entre autres mon [inaudible] la société Internet du Québec.

Maintenant, il y a d'autres mécanismes, d'autres porte-voix. Je ne veux pas m'avancer par cette organisation-là. Moi, je suis à la société Internet. Bien entendu, il y a des collaborations qui doivent peut-être s'engager à ce sujet-là, comme par exemple avec l'IETF, ce qu'a fait



l'ISOC Québec dans le cadre du rapport 2014 sur les [inaudible] numériques dans la Francophonie.

Mais sur cette question spécifique, je ne veux surtout pas répondre pour des groupes qui pourraient peut-être être les porte-voix de la Francophonie et qui viendraient faire valoir le point de vue de la Francophonie.

Je pense que la réponse à la question qui est posée a de multiples visages, de multiples intervenants. On comprend la complexité de la situation actuelle. [Inaudible] en ce qui a trait à la gouvernance qui est en train de se redéfinir, je pense qu'on a un rôle de réflexion et je ne peux pas juger de l'état de notre réflexion à l'heure actuelle, sauf que ce serait peut-être une bonne chose avec des gens qui sont au courant, comme toi, du moins pour informer notre groupe. Et par le biais de notre groupe, nos communautés, nos intervenants, nos acteurs, de la problématique des éléments de réponse qui sont sur la table, susciter le départ pour alimenter notre discussion, pour qu'on puisse articuler des réponses qui soient valables et pertinentes.

EMMANUEL :

Je partage qui participe de l'enrichissement et de notre discussion. Je fais aussi le constat que ces mécanismes ne sont pas aujourd'hui très actifs, en tout cas dans la discussion. On ne voit pas véritablement les mécanismes que vous évoquez.

Est-ce que, ici déjà, par rapport à votre proposition, on peut demander à ceux qui maîtrisent bien la question de nous faire peut-être une note de synthèse de toutes ces discussions ?



Deuxième élément, maintenant, mettre en place un petit groupe à notre niveau et que ce petit groupe contribue aussi à la réflexion puisque la réflexion est multiple. Ce petit groupe peut avoir un rôle de locomotive et d'animation dans la réflexion [inaudible]. Est-ce que ce n'est pas la bonne formule plutôt que d'attendre que les mécanismes qui existent réagissent ?

Voilà ce que [inaudible].

Je crois que Jean-Jacques souhaiterait intervenir.

JEAN JACQUES :

Pas forcément sur cette dernière question. Je me disais simplement est-ce qu'on pourrait s'organiser, disons, en amont. Ce serait peut-être quelque chose comment un webinaire où la communauté pourrait demander aux parties prenantes francophones, celles qui travaillent à la fois sur la transition et sur la redevabilité, quand elles seront en mesure de présenter ce qui est sur la table, d'ici peut-être mars ou avril. Comme ça, avant que le petit groupe ne commence à travailler, on a un pont. On sait un peu de quoi ils parlent. Ça pourrait être une bonne manière de faire si le Webinaire est un bon outil pour cette communauté.

EMMANUEL :

J'achète cette idée pour utiliser un langage nom commercial et je pense que Jean-Jacques peut nous aider pour mettre cela en œuvre.

Je souhaiterais que nous puissions accepter cette idée et l'applaudir.



AZIZ HILALI :

Bonjour. Je suis Aziz du Maroc, président de l'African At-Large. Je voudrais remercier Damien pour l'excellent exposé.

Justement, dans son intervention après celle de Jean-Jacques, il a bien résumé la situation. Surtout que les documents et les sujets de discussion actuellement sont des sujets vraiment importants, des sujets d'actualité. Lorsque cela est expliqué comme ça en français en plus, c'est très bien. C'est ce que devraient être les réunions francophones. Parce que ces réunions francophones concernent surtout des gens de l'ICANN, on devrait discuter souvent les questions qui sont relatives à l'ICANN. Je pense que c'est important. Pourquoi ? Parce qu'on est peu nombreux, on est encore moins ici à Singapour qui est une ville très sympathique mais qui a été changé après Marrakech.

Je souhaiterais, entre parenthèses, que les francophones et nos amis africains –en tout cas moi j'essaie de faire tout mon possible– mettez un peu la pression sur les instances de l'ICANN pour ne pas changer d'avis la prochaine fois et de trouver des excuses comme Ebola. Et voilà n'a jamais existé au Maroc comme vous le savez. Je).

Donc j'appuie l'idée du Webinaire. Malheureusement, nous on le fait à AFRALO et ce sont des outils très intéressants et importants pour les gens ; surtout ceux qui ne peuvent pas se déplacer dans les réunions de l'ICANN. Malheureusement, je parle du cas de notre région africaine, on n'a pas de participation massive. On se retrouve souvent nous-mêmes qui connaissons les sujets. Donc il faut faire ça. C'est une très bonne idée, Jean-Jacques. Mais il faut le faire avec beaucoup de communication, en expliquant aux gens que cette discussion est très importante.



Je termine en demandant à Damien, puisqu'il a fait un exposé très pédagogique sur cette question, s'il peut nous faire un document [inaudible] et de le transmettre aux francophones. C'est très intéressant de savoir ça. Parce qu'on insiste. A parlé tout à l'heure de la traduction. On a la traduction et souvent on ne comprend pas tout à fait le sujet comme lorsqu'il y a des gens qui le comprennent et qui travaillent dans les groupes de travail.

Je termine pour faire un peu de publicité pour AFRALO puisque mercredi j'invite tout le monde, tous les francophones, à assister à la réunion que nous allons avoir mercredi dans cette salle entre 14h00 et 15h30. Ça sera sur la responsabilité vue par la communauté africaine.

Merci.

EMMANUEL :

Merci, Aziz.

Je crois qu'il y a deux propositions sur la table. Webinaire, salué et applaudi.

Maintenant il faut réfléchir aux modalités de façon concrète ; comment faire pour pouvoir mobiliser davantage de monde pour que la communauté francophone soit largement informée.

AZIZ HILALI :

Si je peux ajouter encore une phrase. L'ICANN peut payer ce webinaire, elle peut le faire.



EMMANUEL : D'accord. Ça vient renchéris ce que l'on vient de dire auparavant.

Deuxième idée, c'est qu'on voudra compter sur Damien pour nous faire une note de synthèse de façon à informer davantage la communauté francophone. Tout cela contribue à l'information, comme souhaité par Louis.

DAMIEN COUDEVILLE : Le principe, je le retiens. Mais moi, malheureusement, je suis représentant des gouvernements. Donc je vais d'abord demander à mes autorités. Mon exposé risque d'être même involontairement politiquement changé. Donc il faudra que je passe par la validation. Ça prendra peut-être deux ou trois semaines, comme vous le connaissez tous j'imagine. Je lancerai cela en rentrant à la maison, donc j'essaierai de faire –

EMMANUEL : Si on est d'accord sur le principe, on verra les modalités. On va travailler. Je vais me rapprocher de Damien. J'ai déjà pensé aux modes opératoires, donc on va gérer. D'accord ?

Donc j'ai bien retenu les deux : webinaire et note.

Troisième idée, c'est le groupe de travail. Est-ce que, déjà, on peut mettre en place le groupe de travail pour qu'on puisse par la suite avoir un calendrier qui prend en compte la note, le Webinaire et le groupe de travail ?

Allons-y vite, si vous permettez.



Damien, est-ce que tu pourrais être dans le groupe de travail qui va travailler après sur les propositions francophones ?

Louis ?

CHANTAL LEBRUMENT : Moi ça m'intéresse aussi, éventuellement.

EMMANUEL : Donc Louis, Chantal ; on applaudit donc.

D'autres positions ?

J'ai cru comprendre qu'il y a aussi Arsène Tungali qui dit « Je voudrais également faire partie de ce groupe de travail, de la RDC ». Arsène Tungali. D'accord. Donc Arsène, c'est bien noté qu'Arsène est dans le groupe. D'autres personnes intéressées ?

On souhaiterait avoir un groupe de cinq personnes, si vous permettez. Ne soyez pas timides. Aziz, intéressé ? Oui ! Pourquoi pas Aziz ! Donc Aziz est dans le groupe.

INTERVENANT : Monsieur le président, auriez-vous l'obligeance de sus-mentionner comment vous formulez le mandat du groupe ?

EMMANUEL : Oui. Le mandat sera écrit après la réunion. [Marzouc] – Alain va – comme il y a encore– Louis y est déjà...



Derrière, il y a des dames qui sont intéressées peut-être. Ah. Vous ne voulez pas vous engager. Et pourtant on a besoin d'engagement, surtout de jeunes dames comme vous.

INTERVENANTE : Je travaille. J'ai beaucoup d'autres engagements.

EMMANUEL : Vous travaillez. Vous avez d'autres engagements.

On attend la dernière personne et moi j'aurais préféré –

Je pense surtout aux femmes c'est justement pourquoi je m'adresse aux femmes, et Séverine est peut-être intéressée.

SEVERINE WATERBLEY : Écoute. C'est franchement difficile pour un gouvernement. Pour nous, c'est difficile parce qu'à part faire état de la situation, on ne peut pas prendre position dans un sens ou dans un autre. En plus, [inaudible] est là, donc–

EMMANUEL : J'ai quand même une préoccupation. Permettez-moi. Les gouvernements ne sont pas sans opinion. Quand on est dans le système des parties prenantes, il faut aussi la présence des gouvernements pour apporter la sensibilité des gouvernements. Il ne faut pas que les gouvernements désertent.



Nous sommes conscients qu'il y a des procédures à l'interne pour avoir des avis, et autres. Mais les gouvernements qui participent au GAC ont certain nombre d'idées. Il faut peut-être apporter la sensibilité gouvernementale dans une réflexion globale.

SEVERINE WATERBLEY :

Alors moi j'ai vraiment là-dessus un souci, parce que les positions belges, elles sont prises par mon ministre, par le gouvernement belge. Elles sont négociées au sein de la commission européenne de l'union européenne. On s'aligne généralement. On a de longues discussions. Connaissant les partenaires, vous savez que ce n'est pas toujours évident. Donc on ne sort pas de ce mandat-là non plus.

Une fois qu'on a des conclusions du conseil, on doit s'y soumettre. Donc je n'ai pas de souci. Mais je dirais que moi, je ne suis dans aucun groupe d'IANA. Donc je ne suis pas la source d'information. Je n'ai pas de souci de faire transmettre des informations mais de là à influencer, parce que c'est très clairement ça Emmanuel, moi je suis réservée sur ce point-là.

LOUIS HOULE :

En complément d'information, si vous joignez ce groupe là pour apporter justement une vision de votre gouvernement ou une documentation de votre gouvernement, sans qu'on aille dans les éléments politiques. J'ai travaillé 30 ans au gouvernement. Je pense que je serais peut-être vous poser des questions qui ne vous mettraient pas dans l'embarras.



EMMANUEL : Je pense que nous pouvons avancer parce qu'il nous reste une quinzaine de minutes. À moins qu'on dispose encore de 30 minutes. Jean-Jacques, je ne sais pas si c'est possible. Ce n'est pas possible ? D'accord.

Donc, par rapport à ses soucis de gouvernements, il s'agit simplement de contribuer à une discussion globale [inaudible], et après ça ne serait pas la position de Séverine ; ce serait une position de la communauté francophone au niveau de l'ICANN.

SEVERINE WATERBLEY : Écoute. Tu peux me mettre dans le groupe. Il n'y a pas de souci. J'alimenterai de toute façon sur les grands principes ; c'est toujours les mêmes grands principes qui reviennent et on est tous d'accord.

À un moment donné, si je ne me sens pas en accord avec un contexte qui serait proposé, je vous dirais que je n'ai pas un mandat pour faire–

LOUIS HOULE : Mais je ne vois pas le mandat de ce groupe de travail comme adaptant une position.

Je vois dans une première étape une espèce de document d'information qui sera bien structurée et qui permettrait d'alimenter la réflexion à la suite des conclusions des documents, et non pas d'annoncer déjà une position qui serait conjointe. On n'en est pas à sa probablement. D'ailleurs, Damien l'a bien expliqué. Il y a une complicité dans les discussions à l'heure actuelle, telle que si quelqu'un a déjà pris position là-dessus, pour avoir suivi ces débats-là moi depuis le tout début, je

serais bien embêté parce que à l'heure actuelle c'est un débat qui est très « americano-américain ».

Et je pense que finalement on est encore en aval dans notre réflexion sur une position francophone là-dessus. N'allons pas plus vite que le train.

EMMANUEL :

Je crois que nous allons continuer sur les autres points. Je souhaiterais aller vite.

Pour ce qui concerne le troisième point. En termes d'information rapide, il y a depuis un moment des discussions sur la protection des noms géographiques. En fait, l'idée fondamentale est de voir comment revoir le guide de candidatures pour les nouveaux gTLD, pour faire en sorte qu'on puisse protéger davantage les noms géographiques vu le dysfonctionnement qui a été observé ces dernières années.

En tout cas, pour ce qui concerne la première série, il y a eu beaucoup de dysfonctionnement en ce concerne les noms géographiques. Aujourd'hui, il y a des propositions qui sont sur la table pour renforcer davantage la possibilité que la communauté et les autorités locales puissent avoir un droit de regard, la possibilité de s'opposer au cas où cela n'est pas dans l'intérêt général. L'idée est de faire en sorte que la communauté francophone soutienne cette opposition et enrichissent davantage les propositions pour pouvoir protéger les noms géographiques, les indicateurs géographiques, et éviter qu'à l'avenir on ait des soucis qu'on a eu à affronter dans le cas de .vin et .wine, qu'on a eu à gérer au niveau de .spa. On a eu des vrais soucis. L'exemple que je



donne toujours à mes amis sénégalais, je dis que si quelqu'un prenait le .[toub] sans l'avis de la communauté [inaudible], et si sur le .[toub] on se mettait à développer un certain nombre d'activités adultes, je ne sais pas si [inaudible] va rester encore pendant deux semaines.

On me dit que c'est 48 heures !

Ce sont des questions très sensibles et ça dépend des pays. Si on prend conscience de cela, on se mobilise davantage à ce niveau.

Deuxième élément d'information, c'est au niveau des nominations des sigles des organisations internationales. Le GAC avait pris position à travers plusieurs communiqués sur ces questions pour les protéger davantage, parce que l'idée de base est de dire que les états ont déjà mis de l'argent pour mettre en place ses organisations internationales. Et il y a un certain nombre de normes internationales qui protègent les dénominations et les sigles des organisations internationales. Il faut faire en sorte que cela soit protégé dans le contexte des nouveaux gTLD, et que les organisations internationales ne soient pas obligées de déboursier encore de l'argent public pour rentrer dans de longues procédures judiciaires et autres dans le contexte de l'ICANN.

Je crois que .Africa en sait quelque chose.

Comment faire pour que les organisations internationales ne soient pas confrontées à des difficultés de ce type ? Il semble que la discussion a commencé par traîner et prendre d'autres directions parce que le président du GAC a reçu une lettre de l'ICANN qui dit qu'au niveau du GAC, les positions ne sont pas bien établies, les discussions à l'interne, alors que le GAC avait pris un nombre de positions. Cela a amené les



acteurs des organisations internationales à réagir très clairement pour dire qu'il y a un vrai problème à ce niveau.

Je crois que nous voulons solliciter l'engagement de la communauté francophone par rapport à la protection des noms des organisations internationales puisque l'OIF est directement concerné par ce débat.

LOUIS HOULE :

Juste un petit point. En fait, c'est peut-être une demande d'information. Parce que je ne sais pas quel est l'état des lieux en ce qui vous concerne. Mais moi du côté [inaudible], si je regarde chez moi, la problématique ce sont les gouvernements à l'heure actuelle qui ne sont pas encore arrivés à l'ère de l'Internet et qui croient que finalement la protection des noms des lieux n'est pas du ressort de la commission de toponymie, ni au Québec, ni au Canada, ainsi de suite.

Je dis ça parce que c'est la réalité. Puis l'action, du côté d'ISOC Québec, c'est tout simplement de leur dire écoutez, réveillez-vous, ça n'a aucun sens que vous ne protégez pas un nom de lieu parce qu'on parle d'Internet plutôt que de papier. C'est aussi sommaire que cela. Et aussi incompréhensible que cela. D'ailleurs, si je vous dis cela, ce n'est pas très valorisant pour le Québec ou le Canada, mais j'ignore quelle est la situation chez vous. Est-ce que c'est à peu près la même chose ? Il n'y a pas un débat, un intérêt pour avancer avec une position qui serait un peu plus mondialisée, partagée.

Moi, je n'ai pas d'information là-dessus. . [Inaudible] je l'ai suivi pour .Québec, où la question s'est posée.



EMMANUEL :

Je peux vous dire que c'est partout pareil. C'est partout pareil.

Il n'y a pas une mobilisation au niveau des gouvernements sur ces problématiques. D'où aussi, l'une des propositions concernant les notes d'orientation stratégique. [Inaudible] produit un certain nombre de notes sur ces questions est [vulgarisé] au niveau des gouvernements pour que les gouvernements prennent davantage [inaudible].

Donc de façon globale, la situation est pareille sauf au niveau des gouvernements qui ont été piqués la dernière fois par nos amis et où la prise de conscience est devenue très forte.

Séverine voudrait réagir.

SEVERINE WATERBLEY :

Je ne me suis pas présentée. Je suis Séverine Waterbley et je représente la Belgique au sein du GAC. Le gouvernement belge a été bien sensibilisé puisqu'on a deux candidats qui ont demandé d'enregistrer le .spa. Maintenant, tout le monde sait que Spa est une ville, désormais mondialement connu. Mais c'est vrai qu'il y avait les spa [inaudible] et ce genre de choses.

Le souci, je ne me retourne pas Jean-Jacques, c'est que l'ICANN a décidé sans aucune motivation et d'une manière tout à fait unilatéral que le .spa était un nom commun pas un nom géographique. C'est vrai que c'est le cas aux États-Unis et en Asie, mais en Europe, Spa fait référence à la ville de Spa. Donc l'ICANN a déjà écarté la possibilité d'une candidature de nom géographique alors que l'un des deux candidats, asiatique en l'occurrence, avait lui-même identifié le caractère géographique du nom. Tout cela pour dire que maintenant que



viennent les nouvelles résolutions sur les nouveaux noms géographiques, c'est maintenant évidemment qu'il faut être très précis.

Le GAC va en discuter, je pense que c'est mercredi, puisque l'Argentine a présenté un rapport. C'est un rapport qui un compromis mais qui n'est pas entièrement satisfaisant pour la Belgique dans la mesure où on n'identifie pas clairement qu'il y a l'accord obligatoire et préalable des autorités locales.

Donc voilà. C'est un peu le point attention. Chez nous, évidemment, nous allons pour le .spa vers une mise aux enchères. Donc on est déjà peu heureux de la formulation. On a eu un échange de courrier avec le Board, ce n'est pas là la question. Mais le gouvernement est intervenu pour dire qu'il y avait un côté géographique, qu'il y avait un intérêt public, et que ça n'a pas été pris en compte par l'ICANN.

C'est un peu la situation aujourd'hui. Tu le disais avec humour, mais le .spa ça fait référence à des massages aussi. Donc si demain on a des sites pornographiques sur le .spa, il n'y aura pas de révolution je pense dans la ville de Spa mais ça va quand même poser un problème en termes d'image pour la ville puisque c'est une ville qui est basée sur une activité thalasso et qui a beaucoup d'hôtels de grande classe.

Juste pour expliquer le fait que la ville elle-même n'a pas voulu enregistrer le nom de domaine ; il y a 10 000 habitants. Donc on ne demande pas à 10 000 habitants de supporter un budget comme celui qui est demandé par l'ICANN. C'est ça aussi. Peut-être que les communautés sont au courant. Les gouvernements quand même. Mais par contre, pour chaque petite entité, c'est impossible de participer à l'achat d'un nom de domaine et de le gérer.



INTERVENANT : 2.5 millions de dollars.

EMMANUEL : Je crois que l'idée fondamentale qui émerge déjà de ce débat au niveau du GAC, et qu'on puisse travailler de manière à être précis sur le principe de l'accord obligatoire et préalable des autorités locales, qu'on puisse défendre cela pendant la discussion au niveau du GAC.

Et quand les discussions émergent au niveau d'autres composants de l'ICANN, défendre une qualité et faire en sorte que la précision soit apportée. Que par la suite il n'y ait pas d'autres interprétations qui nous posent problème. Est-ce que nous pouvons être d'accord là-dessus ?
D'accord.

On avance sur le point quatre.

JEAN-JACQUES : Juste pour confirmer, Emmanuel. On peut rester un peu plus longtemps.

EMMANUEL : On peut rester plus longtemps. D'accord.

INTERVENANTE : Une proposition. Vu l'importance de la question, je propose aussi que ceux qui ont vécu l'expérience fassent une note de synthèse aussi pour qu'on puisse vulgariser cela au niveau de l'espace francophone pour sensibiliser les autres membres. Ça peut être une bonne idée.



SEVERINE WATERBLEY : Pas de problème. Avec plaisir.

EMMANUEL : Séverine peut faire une note là-dessus. Merci, Séverine.

[PAUL MARCIAL] : [Paul Marcial] [inaudible] de la Centrafrique.

Une petite idée qui me venait comme ça. Vous avez fait la proposition que les états puissent donner leur avis au préalable. Je crois qu'en matière de TLD générique, c'est une histoire de business. Peut-être que l'idée sera aussi à l'issue des ventes aux enchères. Les états qui auront cédé leur nom géographique puissent bénéficier d'une partie de ces revenus à titre de compensation, quelque chose comme ça. À défaut de pouvoir retenir le nom.

Parce que là, l'exemple de la Belgique est clair. Ils vont aller aux ventes aux enchères. 2 millions et demi.

EMMANUEL : Moi je propose que vous retiriez d'abord votre proposition. Nous allons avoir l'occasion d'en discuter lorsqu'on serait avancé dans les discussions. Je voudrais vous proposer cela, pour la gestion du temps. Parce que je sais qu'il y a beaucoup de passion derrière tout cela. Vous permettez qu'on puisse faire l'économie de ce débat ?



Retenu que pour l'information élargie du public francophone et des acteurs mêmes gouvernementaux, on puisse faire une autre déformation.

Sur le cas de l'interprétation des règles de délégation –

LOUIS HOULE : Je m'excuse. Quelle est la conclusion donc ? A-t-on une formulation à proposer pour le point précédent ?

EMMANUEL : Oui. Deux choses.

Déjà, elle s'est proposée pour faire une note d'information. Deuxième chose au niveau des discussions qui commencent par exemple pour le GAC le mercredi prochain, il y a un point important qui est de soutenir pendant cette réunion l'idée d'un accord obligatoire et préalable des autorités locales.

Voilà les deux points que j'ai notés pendant nos discussions.

Quatrième point, c'est sur le cas de la [inaudible] des règles de délégation des extensions nationales aux opérateurs. Je voudrais inviter notre ami Laurent pour nous faire le point.

LAURENT FERRALI : Bonsoir. Laurent Ferrali du ministère de l'économie, de la finance et de l'industrie numérique. Ça vous impressionne, hein ?

[Inaudible]



Bon. Très rapidement parce qu'on n'a plus de temps et puis ce n'est pas non plus un sujet qui va nous occuper beaucoup je pense. J'espère.

Un groupe de travail du ccNSO, la structure qui regroupe les opérateurs de [inaudible] des ccTLD, a rendu un rapport aux ccNSO lors de la réunion de Los Angeles. Rapport qui a trait à l'interprétation des règles de délégation et de redélégation des [inaudible] d'enregistrement des ccTLD.

En tant que gouvernements et en tant que membres du GAC, on doit voir le ccNSO demain matin pour parler de ce rapport. Il était question que le GAC endosse ce rapport avant que le ccNSO ne l'envoie au *Board*. En l'état actuel, on ne va pas l'endosser je pense, parce qu'il nous posera un certain nombre de problèmes. Il faut savoir que c'est un rapport sur les règles de régulation été rédigée par des interprètes [inaudible], rédigée par des personnes qui sont régulées. Donc c'est toujours un peu particulier, un peu exotique.

Il y a plusieurs points qui nous gênent. Pour faire court, il y a un problème d'articulation, pour rester poli, avec les règles qu'à édité le GAC en matière de ccTLD, en matière de délégation et de redélégation. Et plus généralement, c'est un rapport qui nous semble remettre en cause par la manière dont il est rédigé la souveraineté des états sur la gestion de leurs ccTLD.

On voit que ce rapport interprète un rôle très important de l'IANA dans la validation des délégations et redélégation. Il a tendance à être protecteur par rapport aux avis des opérateurs historiques. Souvent, l'opérateur historique donné son « accord » pour les cas de redélégation. Il y a plusieurs points qui nous gênent. Donc on va



rappeler que ça ne va pas dans le sens des principes du GAC qui lui-même reconnaissait la souveraineté des états ; les principes du GAC dans le préambule. Je crois que c'est le point 1 et le point 2 qui expliquaient que ce document c'était de la politique publique, mais il y avait un principe de [Inaudible]. Que ce qui comptait été les cadres nationaux pour chaque ccTLD.

Donc voilà. Pour faire très clair, c'est quelque chose qui nous semble être en contradiction avec les principes dégagés par le GAC.

Au-delà, il y a une contradiction avec le principe de souveraineté des états sur leurs ccTLD. Parce qu'en l'état actuel des choses, si ce cadre, si ce rapport d'interprétation est adopté et utilisé, il y aura des conflits évidents avec à la fois les règles nationales et puis éventuellement les règles définies au sein du GAC. Ce n'est pas de nature à assurer la stabilité et la sécurité de l'Internet. Voilà.

EMMANUEL :

Merci, Laurent. Je ne sais pas s'il y a des réactions par rapport à [inaudible] dans d'autres composantes vous avez eu. Ce rapport été soumis à discussion également, en tout cas aux commentaires. Des commentaires ont été apportés de façon globale. Je crois même qu'il y a une note de synthèse en anglais qui a été envoyé par [inaudible] qui montre que de façon globale, les commentaires sont négatifs. Parce qu'il s'agit de faire en sorte que les acteurs qui sont déjà en place, les acteurs historiques, soit en capacité d'empêcher la redélégation.

C'était pour dire voilà, on peut accepter l'application des lois nationales lorsque les lois nationales existent. Lorsqu'on jette un regard sur



l'espace francophone, on s'aperçoit que dans beaucoup de pays il n'y a même pas de loi. Donc il y a danger quelque part à faire en sorte que les ressources soient captées par certains facteurs en violation même des principes de la souveraineté, étant donné que les ccTLD et surtout les noms de domaines nationaux sont des vecteurs de souveraineté pour ce qui concerne nos pays.

Oui. Séverine ?

SEVERINE WATERBLEY : C'est juste pour préciser que chez nous il y a un cadre légal. Donc effectivement, il y a une législation depuis 2012 qui règle la question en cas de défaut du registre national.

EMMANUEL : Je pense qu'il faut partager aussi ce cadre, si vous pouvez envoyer cela sur la liste de discussion parce que tout à l'heure, Stéphane va nous présenter le cadre suisse très rapidement et le partager avec tout le monde. Parce que cela participe aux échanges au sein de notre espace pour qu'on puisse s'en inspirer et développer ces cadres dans d'autres pays.

[Ridwan].

[RIDWAN] : Merci. Il faudrait remercier Laurent d'avoir présenté la quintessence des débats sur ce point à l'ordre du jour du GAC.



Ma question est la suivante : est-ce que le GAC va se prononcer sur le contenu de ce rapport ? Parce que d'après ce que j'ai compris, il y aura dans le communiqué du GAC une certaine référence à ce rapport. Je pense, à mon avis, qu'il faut minimiser au maximum la portée de cette communication pour ne pas se féliciter. Le GAC ne devrait pas se féliciter mais seulement prendre note du rapport sans pour autant rentrer dans les détails.

Je vous remercie.

EMMANUEL : Laurent ?

LAURENT FERRALI : Oui. Merci [Ridwan].

En fait, on est obligé d'en parler parce que ce sont des [inaudible] ccNSO et ils nous ont transmis un document, donc on doit en parler. Certains membres du GAC proposaient qu'il y ait des amendements à ce rapport. Mais comme [inaudible] définitive en principe, [inaudible] demander un document définitif et puis ce n'est pas un document qui est rédigé par le GAC, mais qui est rédigé par le groupe du ccNSO. Par contre, cela ne veut pas dire qu'à l'avenir on ne va pas à travailler avec le ccNSO pour rédiger un document qui soit plus consensuel.

EMMANUEL : À ce niveau, conclusion de Laurent. Ah. Il y a une question.



INTERVENANT : J'allais justement poser la question de savoir si le GAC avait des propositions concernant tous les points manquants, parce qu'on peut constater qu'il y a des divergences. Mais on pourrait faire aussi des propositions pour corriger le texte.

Bon je comprends qu'il n'y ait pas de possibilité. Je poserai donc une dernière question. Dans ce cas, je pense que Laurent a insisté sur deux points qui lui semblent majeurs, si ce texte passe, quels sont les grands risques que nous pourrions encourir à l'avenir ?

LAURENT FERRALI : Encore une fois, merci pour la question.

Encore une fois, c'est un rapport interprète des règles. Emmanuel a bien expliqué le danger. C'est plutôt lui qui l'a fait que moi. Il y a des pays qui ont des cadres légaux et réglementaires très précis. Dans ce cadre, je doute que l'IANA aille chercher des poux dans ces pays en question et remette en cause des délégations.

Par contre, dans le cas des pays où le cadre légal est imprécis, où il y a une concurrence entre diverses autorités pour la gestion des ccTLD, la, l'ICANN pourrait décider de se préserver et d'éviter des [inaudible]. C'est logique, quoi. Elle pourrait décider, ou la communauté de l'ICANN pourrait décider aussi de suivre les règles d'interprétation.

C'est difficile de dire comment être utilisé un document dont le format est assez exotique parce que les règles d'interprétation, je ne vois pas très bien la valeur légale de ce genre de document. Donc c'est difficile d'imaginer à quoi vraiment peut servir ce document dans l'avenir en pratique. Mais je rejoins Emmanuel. Je pense que le vrai problème réside pour les pays qui n'ont pas de cadre légal très précis où dans les



pays où il y aura des conflits entre différents ministères ou autres agences en termes de délégation et redélégation. Voilà.

EMMANUEL :

En fait, la conclusion fondamentale de tout ce débat c'est d'encourager nos pays à mettre en place des cadres légaux en la matière. Cela est fondamental pour nous et cela participe aussi à la construction des écosystèmes Internet.

Donc on va travailler à avoir des cadres au niveau des pays, mais peut-être aussi à avoir une législation régionale en fonction. Parce que quand vous prenez la plupart des pays de l'espace francophone, ils appartiennent vraiment à d'autres types de regroupement, CEDEAO, CEMAC, Union européenne et autre.

Dans ce cadre-là aussi, on peut demander et se rapprocher d'un certain nombre d'autorités pour la mise en place de cadres légaux et faire en sorte que ces espaces soient mieux encadrés. Là aussi, l'intérêt de participer à une rencontre internationale, et que ça permet de se rendre compte de ce qui se passe sur le plan international et prendre des mesures à l'interne pour pouvoir être capable de gérer les dysfonctionnements possibles. Je dis possibles. Parce que ça peut être positif à des moments donnés aussi.

Donc, la conclusion fondamentale pour ce qui nous concerne, c'est d'encourager la mise en place de cadres nationaux en la matière, comme vous représentez plusieurs pays. Je crois que ces idées-là doivent être développée à l'intérieur [inaudible] de ce qui se passe au



niveau international et expliquer la nécessité d'encadrer ces processus-là.

Je voudrais à présent inviter Stéphane pour nous parler.

STEPHANE :

Je vais être très rapide alors. [Inaudible]. Je travaille à l'Office fédéral de la communication suisse qui s'est occupée de faire une réglementation suisse sur les domaines Internet.

Je rejoins ce qui a été dit ici. Il est absolument essentiel que chaque pays ait sa réglementation concernant son ccTLD parce que, en tout cas chez nous, on considère que c'est une ressource publique qui doit être gérée dans un tel contexte, comme une ressource publique. Et il est important de réaffirmer cette souveraineté vis-à-vis de l'ICANN en particulier. On a vu dans le contexte actuel qu'il y a des règles d'interprétation qui pourraient amener à certaines décisions qui soient prises non pas par l'État ou par des autorités, mais par [inaudible] l'opérateur de la fonction IANA [inaudible].

Nous, c'est aussi dans ce contexte cela, qu'on voulait réaffirmer la souveraineté de la Suisse d'abord sur son ccTLD, pour nous le .ch, et clarifier les règles en la matière.

Il s'agit aussi pour un état d'avoir le contrôle sur son espace Internet au fond. Il s'agit aussi de cela. D'avoir le contrôle sur son espace de l'Internet. Et si je rebondis sur ce qui a été dit au départ, c'est-à-dire la promotion de la Francophonie, si on recadre cela dans le contexte de l'ICANN, ça passe aussi finalement par le fait que les francophones prennent de l'espace aussi sur les domaines Internet. Dans ce contexte



cela, je ne sais pas combien de domaines Internet francophones ont été déposés, ou sont dans l'optique de promouvoir la Francophonie.

Si on recadre par rapport à l'ICANN, parce qu'on est ici dans ce contexte-là, parce que c'est un bon élément, un élément de réflexion de savoir si on peut promouvoir la Francophonie au travers de domaines Internet particuliers. Pour chaque pays au fond, c'est aussi promouvoir son pays, sa culture, au travers de son ccTLD d'abord.

Ce qui est particulier peut-être dans le contexte suisse, c'est qu'on a demandé le .swiss, S-W-I-S-S, qui est un adjectif finalement mais qui n'était pas protégé dans le contexte du premier *round*, du premier appel d'offres pour les domaines puisque ce n'était que pour les noms de pays. Donc pour la Suisse ça aurait été la confédération suisse, ou Suisse, ou Switzerland, etc. Ce qui fait que l'adjectif n'était pas protégé en tant que tel, et cela nous a obligé de réagir finalement. On a été obligé de déposer une candidature qui était, je dirais, défensive parce qu'il s'agissait d'éviter que des entreprises en particulier américaine fortement intéressées par le domaine puissent faire du business. Parce que le .swiss en tant que tel était un bon « *brand* » comme on dit ici, une bonne marque finalement, qui aurait pu être exploitée.

Nous, on a déposé notre candidature et finalement on a obtenu le .swiss. Maintenant il s'agit finalement pour nous de faire quelque chose. Ce quelque chose, c'est justement de faire une sorte de promotion ou de vitrine Internet pour la Suisse, pour ses entreprises, pour sa culture. On va justement fixer des conditions qui sont relativement restrictives par rapport à l'attribution du nom de domaine. Ça sera réservé en principe aux entreprises suisses, c'est-à-dire qui ont un siège social en



Suisse, qui ont une administration réelle en Suisse. Puis dans un deuxième temps, vraisemblablement, on va ouvrir cela aux citoyens helvétiques, ceux qui ont la nationalité suisse.

Il y a un lien extrêmement fort qui sera fait par rapport à la Suisse.

Dans ce contexte-là, c'est notre idée parce qu'on voulait aussi distinguer le .swiss en tant que vitrine de la Suisse du .ch, parce que nous, le .ch, nous l'avions toujours conçu de manière ouverte. Tout le monde peut demander un .ch et l'obtenir sans avoir de lien particulier avec notre pays. Le .ch est à un prix relativement modique, alors que le .swiss sera d'un prix beaucoup plus cher parce qu'il y aura des contrôles.

Il s'agit aussi de créer un espace sécurisé par rapport au .swiss ; que ça soit un domaine de qualité aussi par rapport à la sécurité, au fait que les gens qui obtiennent un .swiss ont réellement un lien avec la Suisse et vont l'utiliser dans cette optique, dans la finalité de promouvoir la Suisse, ses entreprises, sa culture et ses diverses langues. On parlait de la Francophonie. Pour nous, bien sûr notre pays et à payer francophones, germanophone, aussi italophone. On peut par le biais de cet instrument faire la promotion de notre pays.

Je pense que pour les autres pays, c'est aussi un élément de réflexion. Ça rejoint la protection des dénominations géographiques dont on a parlé finalement. Parce que nous, on a été obligé de le faire. C'était l'adjectif. On n'avait vraiment pas pensé que les gens allaient plutôt avoir l'idée de demander l'adjectif et non pas le nom en tant que tel.



Donc c'est un élément de réflexion justement pour les futurs *rounds*, pour lesquelles il faudra réellement prendre en considération les problèmes liés aux dénominations géographiques.

Le problème que je vois, c'est vraiment le problème de la délimitation. Jusqu'où on va. Comment on délimite au fond la protection. Parce que finalement, tous les noms, en particulier géographiques, ont plusieurs significations. Ça peut être des marques, ça peut être d'autres choses. Dans ce contexte-là, quelles sont les règles de conflit qu'on va mettre en place lorsqu'on a une dénomination géographique, culturelle. Parce que vraisemblablement ça ira plus loin que les simples dénominations géographiques. Il faut savoir comment on les protège.

Et puis aussi finalement comment on communique cela aux personnes intéressées, parce qu'il y a aussi le fait que les gens concernés aient connaissance de l'information, qu'ils aient connaissance qu'il y a une candidature et comment ils peuvent se protéger. Donc je pense que dans ce contexte-là le processus d'information est essentiel, et les règles de conflit, les règles de délimitation aussi. Qu'est-ce qui serait couvert en tant que protection géographique.

Tout ça pour revenir à l'ordonnance. On a réglé le .ch dans notre loi suisse parce que c'est essentiel au niveau de la souveraineté nationale, mais on a aussi, et c'est assez particulier, réglé le .swiss qui est une dénomination générique, donc en principe relève de la compétence de l'ICANN.

En tout cas, c'est l'ICANN qui a établi les principales règles. Pour nous, au fond, on a cherché quelle était la limite. Et l'ICANN finalement n'établit pas beaucoup de règles concernant les domaines. Vous êtes



après relativement libre de déterminer les finalités de votre domaine. Vous êtes aussi libre de déterminer les conditions de l'attribution. Comme je l'ai dit par rapport au .swiss, on va fixer des conditions relativement restrictives. –Oui exactement, le registre. Le registre va pouvoir fixer les finalités de son domaine et va pouvoir fixer aussi les conditions d'attribution. Il va pouvoir fixer certaines contributions par rapport aux registraires ; quels sont les registraires ?

On voit que là, le registraire en tant que tel est nous ; ça figure dans cette ordonnance. Justement, on règle toutes ces questions au niveau légal parce que finalement on est une autorité publique. C'est l'état Suisse qui a fait– [inaudible].

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

